

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 5

SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

Date de
convocation :
24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

Mme Valérie BIDEET, Mme Annick PAPON, Mme Brigitte LEVEUR, M. Dominique REAU.

Ressources
humaines

Pouvoir de vote : 1

Mme Valérie BIDEET à Mme Catherine LARRIEU

-
Création du
tableau des
effectifs

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des

Publié le

services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10/09/2024

Tableaux des effectifs

Grades	Quotité de travail
Adjoint administratif	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER les propositions du Président,
- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du CCAS d'Aiguillon.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARD

